

Un pays sans sentiment d'appartenance

ÉVELYNE BRIE ET FÉLIX MATHIEU, *Un pays divisé. Identité, fédéralisme et régionalisme au Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2021, 204 pages

Anne Legaré

Volume 17, numéro 1, automne 2022

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/100586ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Ligue d'action nationale

ISSN

1911-9372 (imprimé)

1929-5561 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Legaré, A. (2022). Compte rendu de [Un pays sans sentiment d'appartenance / ÉVELYNE BRIE ET FÉLIX MATHIEU, *Un pays divisé. Identité, fédéralisme et régionalisme au Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2021, 204 pages]. *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale*, 17(1), 26–28.



Un pays sans sentiment d'appartenance

Anne Legaré

Autrice, professeure retraitée de l'UQAM

ÉVELYNE BRIE ET FÉLIX MATHIEU

UN PAYS DIVISÉ.

IDENTITÉ, FÉDÉRALISME ET RÉGIONALISME AU CANADA

Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2021, 204 pages

Dans les dernières pages de cet ouvrage, les auteurs concluent ainsi: «La persistance dans le temps des divisions observées témoigne d'une tendance lourde... Le faible sentiment d'appartenance au Canada des Québécois en comparaison des habitants des autres régions, l'attitude des citoyens des différentes provinces à l'endroit de la route à suivre pour protéger l'environnement, la perception que certaines régions sont systématiquement privilégiées, et le sentiment d'aliénation des habitants de certaines provinces eu égard au système fédéral (notamment dans les provinces de l'Ouest): voilà toutes des tendances qui sont soit stables dans le temps, soit en croissance depuis quelques années». Ainsi, les auteurs ajoutent «la concentration d'un sentiment d'insatisfaction particulièrement prononcé dans quelques-unes des provinces «clés» sur le plan électoral: le Québec et les provinces des Prairies...» (p. 155) devient un facteur important à considérer quant à l'évolution politique du Canada. Le livre qui décortique ces tensions doit donc être lu.

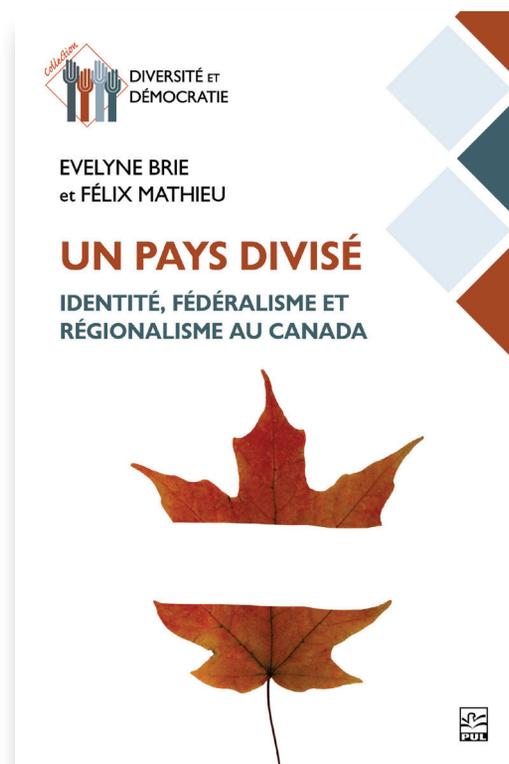
Je propose de commencer par exposer un postulat qui me semble gérer toute la logique, toutes les préoccupations qui orientent cette réflexion. «Dans une fédération, le gouvernement central ne doit pas se considérer, et ne doit pas être considéré, comme l'unique acteur apte à définir le bien commun et détenant la légitimité pour le faire» (p. 145). Tout l'objet de ce travail est ici sous-entendu: une fois posé le postulat de la non-priorité du gouvernement central, comment se représenter le poids ou le rôle des provinces? On aura compris qu'il s'agit ici d'un projet de réforme du fédéralisme. Ce projet reposant, à mes yeux, sur un espoir fragile d'arriver à une fin heureuse, je me contenterai de creuser ce qui fait tout l'intérêt de cette étude, à savoir l'observation des faits qui justifieraient, selon les auteurs, une telle réforme du fédéralisme. Ce constat est bien le socle de notre intérêt pour ce livre sans pour autant surestimer sa foi dans une réforme du fédéralisme.

En effet, cet ouvrage démontre avec rigueur la profondeur des divisions mul-

tiples qui jonchent la prétendue unité de l'État canadien. C'est là qu'il nous intéresse. Comme il y est écrit: «être Canadien... ne signifie tout simplement pas la même chose selon la province ou le territoire habité» (p. 53). Commençons par le Québec où les répondants se distinguent le plus de la moyenne canadienne, où 53,2 % des répondants se disent porteurs d'une identité composite à dominance provinciale' (p. 26), alors que, pendant ce temps, 31,7 % (des résidents des autres provinces et territoires) s'identifient tout autant à leur province qu'au Canada; 24,8 % révèlent ce que les auteurs appellent «une identité composite à dominance canadienne» puis 20,7 % à dominance (exclusivement à provinciale ou territoriale) (p. 20-21).

D'autres divisions sociologiques objectives creusent les distinctions entre les provinces et territoires: le rapport au fédéralisme, à la religion, à la dominance de certaines catégories d'âge; les rapports à la langue et aux valeurs. Par exemple, les auteurs observent «un fossé entre les Québécois et les Canadiens en général quant à l'importance de la religion. La religion est très importante pour seulement 36,1 % des Québécois contre 46,2 % pour le reste du pays». Selon les auteurs, «il est frappant de constater qu'en moyenne, les Canadiens accordent une importance nettement plus marquée à la religion dans leur autoreprésentation identitaire» (p. 34). On ne se surprendra pas que l'opposition hors Québec à la loi 21 prenne une partie de ses racines dans cette variable.

La différenciation des perceptions du rapport à la langue est encore plus importante. D'abord les faits: «49 % des Québécois disent pouvoir converser en anglais alors que seulement 10 % des Canadiens hors Québec affirment pouvoir faire de même en français» (p. 38). Quant aux Québécois pour qui la langue parlée à la maison est le français, leur préférence va à l'identité provinciale dans une proportion sept fois plus élevée que celle des Canadiens qui parlent plutôt anglais à la maison qui, en conséquence, s'identifient quatre fois plus à l'identité canadienne (p. 36). Ainsi, 61 % des Québécois «considèrent la langue comme un vecteur très important de leur sentiment d'appartenance», pour les autres provinces, cette perception est de 39 % à 49 % (p. 37). Quant à la menace qui frappe le français de disparition, en 2020, 58,5 % des Québécois la ressentaient. Pendant ce temps, «en moyenne 71,6 % de la popula-



tion hors Québec ne croit pas que le français y soit menacé» (p. 39). Au Québec cet écart entre francophones et anglophones est de 69 % contre 18 %.

Enfin, «les Québécois font état d'un sentiment globalement plus positif à l'endroit des anglophones que les Canadiens hors Québec vis-à-vis des francophones» (p. 41). En résumé, 48,9 % de la population canadienne est d'avis «que tous les Canadiens partagent essentiellement les mêmes valeurs». Au contraire, beaucoup plus lucides, 52,6 % des Québécois estiment que les Canadiens ne partagent pas les mêmes valeurs (p. 43).

VERS QUOI SE TOURNER ?

Il est intéressant de retenir certains critères plutôt subjectifs qui séparent entre eux encore davantage les citoyens des diverses provinces et territoires du Canada. Sont autant d'illustrations de ces divisions les rapports à l'éducation et à la santé, la vision de la démocratie, le rapport au gouvernement fédéral, l'influence des provinces sur le gouvernement fédéral, le poids de la centralisation, les différents enjeux traités par les deux ordres de gouvernement, et enfin, l'immigration. Voilà autant de représentations qui divisent les provinces les unes par rapport aux autres et par rapport au gouvernement fédéral.

L'ouvrage fait une synthèse de ces différenciations et en retient trois tendances: «la profondeur des différences dans l'opinion publique à l'échelle provinciale et régionale» (p. 153); «la persistance dans le temps des divisions» témoignant «d'une tendance lourde, qui ne laisse présager aucun signe d'essoufflement» (p. 155). Et, enfin, comme on l'a évoqué en débutant, «la concentration



Un pays divisé

suite de la page 26

d'un sentiment d'insatisfaction particulièrement prononcé... [au] Québec et [dans] les provinces des Prairies» (p. 155). Ce bilan n'est pas réjouissant et les auteurs en arrivent donc à conclure que les Québécois le vivent plus intensément que toute autre province.

Ils constatent que «Les habitants de plusieurs provinces ou régions se disent insatisfaits du fonctionnement du système fédéral [...] certains souhaiteraient une plus grande centralisation des pouvoirs à Ottawa, d'autres plus d'autonomie. D'autres encore sont très satisfaites du statu quo» (p. 157). Alors à quoi souscrire? Un projet de fédéralisme asymétrique sera la réforme retenue par les auteurs qu'ils définissent ainsi : «une dynamique institutionnelle capable des renforcer les trois pôles identitaires (provincial, régional et fédéral) à la fois, en évitant de les présenter comme participant d'un jeu à somme nulle» (p. 162). N'est-ce pas la quadrature du cercle? Ces oppositions n'expliquent-elles pas la stabilité du régime fédéral?

Ceux-ci, cependant, se disent accueillants à l'endroit de toute autre réforme du fédéralisme comme celle «d'unifier les demoiselles (les peuples) au sein de divers États souverains distincts» Ainsi, disent-ils, «le Canada pourrait être reconfiguré sur des bases proprement confédérales, ou même par l'intermédiaire d'une structure supranationale à l'image de l'Union européenne» (p. 159-160). Seul le statu quo serait à proscrire. Ces débats, au moment du référendum de 1995, les Québécois les ont abondamment vécus. Qu'en reste-t-il?

Cet ouvrage a la très grande qualité de dégager les divisions d'un pays, le Canada, qui n'en est pas un. En effet, si un pays produit un sentiment d'appartenance, cet ouvrage démontre de façon admirable que le Canada s'enfoncé dans des divisions auxquelles le levier unificateur, le palier fédéral, ne sait pas remédier. Il diminue le sentiment d'appartenance. Comme l'écrivait

L'avenir est à dessiner. En ce qui concerne le Québec, cet ouvrage entrebâille une porte qu'il n'ose pas ouvrir. Le Québec actuel n'est pas une simple structure d'un fédéralisme centralisateur ni une province que certains veulent simplement décentralisatrice. Le Québec c'est une histoire, une langue, une colonie décolonisée, un peuple qui poursuit la voie de son émancipation.

Robert Dutrisac dans un récent éditorial «Nous sommes à l'ère du fédéralisme évolutif, coopératif, qui se déploie au détriment des pouvoirs réservés aux provinces. Un fédéralisme de supervision» (*Le Devoir*, 12 oct. 22, p. A 6). Fort de son ambition impériale, le Canada bifurque lorsqu'il devrait unir, il divise. Une partie grandissante de ses parties s'en éloigne. Dans un ouvrage paru en 1979, Gilles Bourque et moi avons défini le Canada par sa «tendance structurelle à l'éclatement» (dans *Le Québec. La question nationale*, Paris, Maspero). Je ne m'attarderai pas ici sur le bien fondé d'une option favorisant aujourd'hui l'asymétrie institutionnelle. Les récentes élections provinciales en Alberta ayant porté au pouvoir pour quelque temps une première ministre, Danielle Smith, qui propose une forme de souveraineté, ne font qu'illustrer le postulat de divisions structurelles que la démocratie continuera de renforcer.

Comme l'écrivait encore Dutrisac, «il s'agit plutôt [en Alberta] d'un régionalisme axé sur la défense d'intérêts économiques, notamment la poursuite de l'exploitation des hydrocarbures, et non pas d'un nationalisme identitaire comme au Québec».

Dans cet amalgame de références séparatistes, dans une conjoncture en voie de définition, ce qui compte pour nous c'est le Québec. Se contentera-t-il de puiser dans les débats pan canadiens pour contribuer à faire avancer de nécessaires réformes du fédéralisme, comme le propose cet ouvrage? C'est peu probable. L'avenir est à dessiner. En ce qui concerne le Québec, cet ouvrage entrebâille une porte qu'il n'ose pas ouvrir. Le Québec actuel n'est pas une simple structure d'un fédéralisme centralisateur ni une province que certains veulent simplement décentralisatrice. Le Québec c'est une histoire, une langue, une colonie décolonisée, un peuple qui poursuit la voie de son émancipation. Le Québec s'éveille puis se rendort. Puis il se réveille à nouveau et les divisions intra canadiennes ne peuvent que lui fournir un levier de plus pour s'affranchir de toute domination. ❖

Maudites chartes

suite de la page 27



Dans le même but, il cite hors contexte un passage de l'arrêt Mouvement laïque où il est question de la neutralité religieuse des institutions et non des individus.

Mais il omet de rappeler que, dans cet arrêt, la cour a interdit à un individu représentant de l'État de pratiquer sa religion au travail. Il prédit que le débat sur la validité de la loi 21 portera sur l'article 1 de la Charte canadienne et donc sur la question de savoir si la limitation à la liberté est justifiée. Pourtant, au procès de la loi 21, il n'a pratiquement pas été question de cet article 1, puisque les défenseurs de cette loi ont bien évidemment plaidé qu'elle ne portait nullement atteinte à une liberté.

Enfin, la septième et dernière partie porte sur les informations d'intérêt public. On peut y lire des propos intéressants sur la liberté universitaire.

Car les contre-pouvoirs, ce ne sont pas les droits et libertés eux-mêmes, mais plutôt les institutions qui les définissent et utilisent les chartes contre les gouvernements et les parlements. Son parti-pris libéral conduit parfois l'auteur à établir des liens pas évidents entre d'une part Hitler (au premier chapitre) ou le contexte de la Deuxième Guerre mondiale (en introduction), et, d'autre part, ceux qu'il qualifie d'«idéologues populistes».

Sans surprise, dans la conclusion, Lampron évoque à nouveau la Deuxième Guerre mondiale et les nazis. Cela peut paraître anecdotique, mais ça ne l'est peut-être pas. Ce qui semble être une propension chez lui à penser que sa position philosophique est la seule réponse possible ou presque au nazisme explique sans doute pourquoi tout au long de son livre, et donc de ses

textes des dix dernières années, il entre trop peu en débat avec des positions philosophiques contraires aux siennes qui, n'ayant rien de nazi, sont pourtant tout aussi légitimes que les siennes (pensons à des positions républicaines, pour ne nommer que celles-là). Or, le débat est nécessaire en démocratie, du moins dans la démocratie telle que conçue traditionnellement. Cependant, dans la «démocratie des droits et libertés»,

pour reprendre l'expression de Lampron, le débat semble limité à un corridor philosophique restreint, celui du libéralisme canadien. Fatalement, un tel débat laisse trop peu de place au Québec, à sa démocratie, à ses intérêts, à ses spécificités et à la proposition philosophique alternative qu'il incarne. ❖

